Descripteurs du BEE auxquels l'OE contribue	écologiques auxquels	Objectif général	Objectif particulier	Autres descripteurs auxquels l'OE contribue	Caractéristiques du milieu marin et/ou impacts concernés  EI (EE, PI): indiquer quel(s) item(s) de l'évaluation initiale est (sont) concerné(s)			Politique existante en lien avec l'OE	
Di	l'objectif répond				EE	PI	AES	National et supra national	SRM
D1	Maintien de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux marins	Protéger les habitats et espèces ayant un rôle clé dans l'écosystème		D2, D3, D4, D5, D6, D7	Partie 2 - I. description des différents biotopes, II. caractéristiques biologiques et biocénoses	tous les items	tous les items	Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), Convention OSPAR, Grenelle de la mer, Directive Habitat Faune Flore (DHFF)	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE LB) Loire Bretagne (D8A1 à 4, 8B1, 8B2, 8C1), schéma de référence des dragages du Finistère, charte des espaces côtiers bretons, plan de gestion du parc naturel marin d'Iroise (PNMI)
		Protéger les espèces et habitats rares ou menacés						SNB, Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Grenelle 1, Grenelle 2, code de l'environnement, Grenelle de la mer, Convention OSPAR, DHFF	plan de gestion du PNMI
		Préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la SRM (y compris leurs fonctionnalités)						CDB, SNB, stratégie nationale pour la création et la gestion d'aires marines protégées (SN AMP), Grenelle de la mer, DHFF	charte des espaces côtiers bretons, plan de gestion du PNMI
	Non perturbation des écosystèmes par les espèces introduites par l'homme	Limiter l'introduction accidentelle et la dissémination d'espèces non indigènes		D1, D3, D4, D9	Idemercally X neunlements	partie 3 - VIII. espèces non indigènes	transport maritime et ports, Défense, coûts liés aux impacts des espèces non indigènes invasives	SNB, CDB, Grenelle 1, Grenelle de la mer, convention ballast water management de l'OMI- convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires du 13 fev 2004 *Règlement CE 853/200 code de l'environnement	SDAGE LB (O10B- eaux de ballast)
D2		Maitriser l'introduction volontaire d'espèces non indigènes (en vue de l'élevage) dans le respect de l'équilibre des écosystèmes							évaluation des risques environnementaux avant l'introduction,
		Réduire les impacts des espèces non indigènes invasives, si possible et pertinent						DHFF, règlement (CE) 708/2007, Grenelle de la mer	
D3	Exploitation des espèces dans le respect de l'équilibre des écosystèmes - garantir une pêche durable respectueuse de l'équilibre de l'écosystème	Maintenir ou atteindre le bon état des stocks exploités - dans le cadre d'une approche écosystémique des pêches / du respect des écosystèmes	Préserver les stocks en bon état  Améliorer l'état des stocks en mauvais état en vue de l'atteinte du bon état  Permettre la reconstitution des stocks des espèces en très mauvais état en vue de l'atteinte du bon état	D1 (captures accessoires), D2, D4 (le D3 comme un traceur - Cf valorisation de la pêche pro: )	Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5,. Biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques	Partie 3 - IX. extraction sélective d'espèces	pêche professionnelle, coûts liés à la dégradation des ressources biologiques exploitées: cas des ressources halieutiques et conchylicoles	SNB, CDB, Grenelle 1, Grenelle 2, Grenelle de la mer, Politique Commune de la Pêche (PCP), Convention OSPAR, décrêt n°2012-103 du 27 janvier 2012, SN AMP, Règlements (CE) 2371/2002, 1342/2008, 676/2007, 2347/2002, 1954/2003, 811/2004, 1100/2007, 1124/2009, 1225/2010, 716/2011, 1256/2011, 5/2012, 43/2012, 44/2012, 812/2004, 894/1997, 1185/2003, 850/98, 1300/2008, 388/2006, 2166/2005, 302/2009, 509/2007, 1967/2006, 579/2011, 2056/2001, 494/2002, 517/2008, décrêt n° 90-94 du 25 janvier 1990, arrêté du 15 juillet 2010; thon rouge: arrêté du 11 février 2011, arrêté du 9 mai 2011, arrêté du 17 février 2012	plan de gestion PNMI

Descripteurs du BEE auxquels l'OE contribue		Objectif général	Objectif particulier	Autres descripteurs auxquels l'OE contribue	Caractéristiques du l	EI (EE, PI):		Politique existante en lien avec l'OE	
Di					EE	PI	AES	National et supra national	SRM
D4	Maintien du bon fonctionnement du réseau trophique	Préserver la structure et le fonctionnement du réseau trophique		D1, D2, D3, D6, D7	Partie 2 - I. description des différents biotopes, II. caractéristiques biologiques et biocénoses	tous les items	pêche professionnelle	Directive Cadre sur l'Eau (DCE), DHFF, Directive Oiseaux (DO), Grenelle de la mer, Plan de gestion des poissons migrateurs LB (PLAGEPOMI), Grenelle 1, plan de gestion de l'anguille	SDAGE LB (9A1, 9C1, O9B)
D5	Réduction significative de l'eutrophisation des eaux marines. Préservation des milieux et maintien de leurs fonctionnalités via la réduction du phénomène d'eutrophisation/ limitation des proliférations d'algues.	Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation		D1, D3, D4, D6, D7, D8, D9	Partie 1 - II. 3. répartition spatio- temporelle des nutriments, 4. répartition spatio-temporelle de la chlorophylle Partie 2 - II. 1. communautés du phytoplancton, 2. communautés du zooplancton, 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques	Partie 2 - VI. enrichissement par des nutriments et de la matière organique	coûts liés à l'eutrophisation	DCE	
D6	Garantie du bon fonctionnement des écosystèmes au regard des pressions	benthiques, notamment ceux		D1, D3, D4, D7, D8, D10	Partie 1 - I. 4. bathymétrie des fonds marins, 5. nature des fonds marins Partie 2 - I. 1. distribution des biotopes principaux des fonds marins Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux	Partie 1 - I. pertes et dommages physiques; III. interférences avec des processus hydrologiques	câbles sous-marins, pêche professionnelle, Défense, coûts liés à la perte de biodiversité et d'intégrité des fonds marins, coûts liés à l'introduction d'énergie dans le milieu et à des modifications du régime hydrologique	SNB, Grenelle de la Mer, Grenelle 1 SNB, Grenelle de la Mer	SDAGE LB (D10H1, D10H2, D10B1, D10B2) schéma de référence des dragages du Finistère, plan de gestion PNMI
D7	modifications hydrographiques	Préserver les zones peu ou pas impactées par une modification permanente des processus hydrographiques notamment celles accueillant des habitats ayant un rôle clé dans l'écosystème		D1, D3, D4, D6, D10	Partie 1 - I. 1. climatologie marine, 2. courantologie, 3. exposition aux vagues, 6. régime de la température et de la salinité, 7. turbidité Partie 2 - I. 2. distribution des biotopes principaux de la colonne d'eau Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques				SDAGE LB (O7A,O7B)

Descripteurs du BEE auxquels l'OE contribue	Enjeux écologiques auxquels l'objectif répond	Objectif général	Objectif particulier	Autres descripteurs auxquels l'OE contribue	Caractéristiques du i	EI (EE, PI):		Politique existante en lien avec l'OE	
Di	robjectii repolid				EE	PI	AES	National et supra national	SRM
	Maintien des effets biologiques des contaminants dans des limites acceptables permettant d'éviter tout impact significatif sur l'environnement marin. Baisse des concentrations des contaminants permettant d'éliminer tout risque pour le milieu marin et d'assurer l'absence d'effets biologiques et physiques significatifs	Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient chroniques ou accidentels	Limiter les transferts des contaminants vers et au sein du milieu marin	- D1, D3, D4, D6, D9	Partie 1 - II. 5. Substances chimiques problématiques, 6. questions sanitaires Partie 2 - II. 1. Communautés du phytoplancton, 2. communautés du zooplancton, 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques, 9. mammifères marins	Partie 2 - IV.	transport maritime et ports, coûts liés	SNB, DCE, Grenelle 1, Grenelle de la mer, convention antifouling system, directive 2002/62/CE, 2008/105/CE, Grenelle 2, Convention OSPAR, Convention MARPOL, code de l'environnement, réglementation communautaire relative à la sécurité maritime	SDAGE AG (B2, B9 à B20, B45, B51, B25, B27-29, B31, B33, B36, F20) SDAGE LB (D5B1 à 3, D5C1, D4A1, D4A2, O4B, O4C, 10B1à3,O6G,O5A), charte conchylicole du Morbihan, SMVM du Morbihan, schéma de référence des dragages du Morbihan et celui du Finistère, charte des espaces côtiers bretons, arrêté préfectoral n° 20/DML/CM/2010 du 02/01/2011 portant schéma des structures des explotiations de cultures marines dans le départemet 85, Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020, SDTVP (CG33, 2006), DOCOB Marais poitevin (2003), DOCOB Marais et falaises des coteaux de Gironde (2006), Plan de gestion RNN Aiguillon (2003), SMVM bassin d'Arcachon, SCOT lle de Ré
			Réduire ou supprimer les apports de contaminants à la source						
		e contamination des roduits de la mer estinés à la consommation umaine directe en eça des seuils fixés ar les normes  A méligner la gualité chimique  Le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine  Partie 2 - II. 1. Communautés du phytoplancton, 2. communautés du phytoplancton, 3. biocénoses du phy							
	de contamination des produits de la mer destinés à la 			problématiques, 6. questions sanitaires Partie 2 - II. 1. Communautés du phytoplancton, 2. communautés du zooplancton, 3. biocénoses du	Partie 2 - IV. substances chimiques	transport maritime et ports, peche	SNB, DCE, DERU, directive 2006/7/CE qualité des eaux de baignade, engagements grenelle 99 et 129, R(CE) 33/2007, R(CE) 2073/2004, R(CE) 2073/2005, R(CE) 2073/2006,	SDAGE LB (3D1 à 4, 6F1, 6F2, 10D1, O3C, O10C, O10E), schéma de référence des	
	humaine directe en deça des seuils fixés par les normes sanitaires en vigueur		R(CE) 1881/2006, R(CE) 583/2004 R(CE) 2073/2005, R(CE) 1181/2006, R(CE) 1881/2006, R(CE) 2073/2005, R(CE) 1259/2011	dragages du Finistère					
			le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la						
		Réduire à la source les quantités de déchet en mer et sur le littoral						SNB, Grenelle de la mer, directive 2000/59/CE, Grenelle 2, code des ports maritimes, convention antifouling system, convention MARPOL	

Descripteurs du BEE auxquels l'OE contribue	Enjeux écologiques auxquels l'objectif répond	Objectif général	Objectif général Objectif particulier		Caractéristiques du milieu marin et/ou impacts concernés  EI (EE, PI): indiquer quel(s) item(s) de l'évaluation initiale est (sont) concerné(s)			Politique existante en lien avec l'OE	
Di	i objectii repoliu			contribue	EE	PI	AES	National et supra national	SRM
D10	Réduction des dommages liés aux déchets	Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin	en particulier sur les zones de fortes accumulations	D1, D3, D4, D6, D8, D9	Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 9. mammifères marins, 10. reptiles marins, 11. oiseaux marins		coûts liés aux déchets marins	SNB, Grenelle de la Mer	
		Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats						SNB, Grenelle de la Mer, convention OSPAR	Plan de gestion PNMI
	Limitation de la perturbation des espèces par l'introduction de sources sonores	Limiter les pressions qui impactent les capacités de détection et de communication acoustiques des espèces	Limiter les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces	D1, D3, D4, D6	Partie 2 - II. 9. mammifères marins, 11. oiseaux marins	Partie 1 - II. 6. Perturbations sonores sous-marines d'origine anthropique	l'introduction d'énorgie dans la miliou	SNB, Grenelle de la mer	charte travaux sous marins + essais de matériel (voir marine Toulon - Pelagos)
D11		-	Adapter les pressions / les émissions sous marines aux exigences de vie et de reproduction de la faune						